



## FICHE TECHNIQUE ITINERANCE

TITRE DE L'EXPOSITION : AZZEDINE ALAÏA, ARTHUR ELGORT. EN LIBERTÉ

### DESCRIPTION SOMMAIRE :

À quatre mains, Azzedine Alaïa et Arthur Elgort ont façonné la liberté des années 1980.

Au moment même où le couturier voyait son idéal féminin s'incarner dans la rue et par les clientes toujours plus nombreuses, le photographe sortait des studios, s'emparait du mouvement et des villes comme un décor naturel et neuf. Tous deux ont contribué activement à renouveler la représentation de la femme, désormais affirmée, volontaire, indépendante.

L'exposition présentée à la Fondation Azzedine Alaïa met en regard les photographies intemporelles et essentielles à l'iconographie du couturier, mais aussi des clichés plus confidentiels, avec les vêtements les plus iconiques d'Alaïa.

Cette osmose compose une exposition unique à Paris qui consacre la photographie et la mode dont Alaïa et Elgort orchestraient le renouveau.

### NOMBRE DE PIÈCES PRÊTÉES :

28 pièces textiles

33 photographies encadrées

1 vidéo

### SUPERFICIE NÉCESSAIRE :

330 m<sup>2</sup>

VISUELS





## TRANSPORT

Toutes les opérations de transport (caisserie, emballage, transport, stockage, déballage, remballage) sont à la charge directe et exclusive de l'Emprunteur.

Le transporteur étranger, ainsi que son correspondant français, doivent avoir été validés au préalable par la Fondation, qui demande qu'il soit fait appel un transporteur français spécialisé dans le transport d'œuvres d'art.

## CONVOIEMENT

Le convoiement des pièces prêtées est assuré par une personne désignée par la Fondation.

Les frais sont pris en charge directement par l'emprunteur (frais de taxi, trajet en business, per diem).

Deux personnes de la Fondation au moins seront présentes durant l'installation des pièces prêtées puis lors de la désinstallation.

L'Emprunteur met à disposition une équipe professionnelle et spécialisée dans le mannequinage (expériences expositions de mode).

## ASSURANCE

L'assurance des œuvres « clou à clou » est à la charge directe et exclusive de l'emprunteur.

Le choix de l'assureur et de la police d'assurance sont validés par la Fondation en amont.

## PRÉSENTATION DES ŒUVRES & SCÉNOGRAPHIE

Les pièces sont présentées sur des mannequins choisis par la Fondation.

Le concept scénographique de l'exposition présentée à la Fondation peut être repris, les éléments scénographiques peuvent - quand ils ont été conservés - être loués.

## SÉCURITÉ

L'exposition fait l'objet d'une surveillance 7 jours sur 7, 24h sur 24 par des personnels habilités (sûreté et incendie).

Le système de sécurité incendie comprend détection et alarme.

Les salles d'exposition ont un climat stable (Température 20 degrés +/- 2, Humidité relative 55 % +/- 5). L'éclairage apporte une lumière sans UV et 50 Lux maximum sur les pièces.

Un facility report détaillant les conditions de sécurité incendie et de sûreté du lieu doit être transmis à la Fondation préalablement à tout accord.

## DROITS

L'Emprunteur devra obtenir directement les droits de représentation et reproduction des pièces prêtées auprès de la Fondation et des autres auteurs (photographes et ayants-droits).

## ÉDITIONS & AIDES A LA VISITE

L'exposition a fait l'objet d'une publication en français et en anglais chez Taschen. Un petit journal de l'exposition était également proposé à la vente avec des cartes postales.

Elle a aussi été accompagnée d'une aide à la visite à la disposition des visiteurs, en français et en anglais.

## COMMUNICATION

Tous les supports de communication sont soumis à la validation de la Fondation. L'Emprunteur mentionne la Fondation Azzedine Alaïa comme auteure de l'exposition, avec apposition de son logo dans les supports (Communiqué et Dossier de presse, Panneaux de l'exposition...).

## ASPECTS FINANCIERS

À la charge de l'Emprunteur

- Transport
- Assurance
- Scénographie
- Aménagements / éclairage / électricité
- Mannequins
- Frais de missions des convoyeurs au début et à la fin de l'exposition
- Invitation de la Présidente et du Directeur de la Fondation au vernissage
- Fees incluant :
  - Les prestations de commissariat de la Fondation
  - Les prestations de préparation de l'exposition (administration et archives)
  - Le synopsis de l'exposition
  - Les textes de l'exposition et la cession de droits sur ces textes
  - Une participation aux frais de restauration et de préparation des pièces de l'exposition

Pour information, modalités de versement des Fees : 50% à la signature du contrat, puis 50% le jour de l'inauguration de l'exposition